



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JUIN 2020

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h

Affiché le lundi 06 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39

L'An Deux Mille Vingt, le 30 Juin, à 19 h, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique, au sein de l'espace TOFFOLI, sous la présidence de Monsieur Hervé GICQUEL, Maire.

- **Étaient présents** : M. GICQUEL ; M. TURANO ; Mme MAGNE ; M. GAILHAC ; Mme LEHOUT-POSMAINTIER ; M. SÉGALAT ; Mme HERBERT ; M. DROUVILLE ; Mme CERTIN ; M. CRON ; Mme GRUBER ; M. BOCCARA ; M. VAN DEN AKKER ; Mme MENU ; M. MIROUDOT ; Mme MARGO ; Mme GONNET ; Mme EL HARTI ; Mme LYET ; Mme YANGO ; M. MAZURE ; Mme MINART ; M. TRABELSI ; Mme GUEGAN-ROS ; M. LEGUIL ; Mme LONGUÈVE ; Mme GIRARD ; M. BENOIT ; M. SZERMAN ; M. SCAGLIOSO ; M. MATOBO - « **Charenton Demain** »
- M. TOURCHIK ; Mme OUTIN - « **Charenton Passionnement** »
- M. RAMBAUD ; Mme DENIS – « **Construire l'avenir à Charenton** »
- M. MARTINS PEREIRA - « **Charenton pour tou-te-s** »
- M RODRIGUEZ-LACAM – « **Vivons mieux à Charenton** »

Était excusée : Mme YAHIAOUI-KERROUCHE ; Mme CAMPOS BRETILLON ;

- 1) Désignation du secrétaire de séance : Monsieur MAGNE
- 2) Adoption Procès-verbal séance du 04 mars 2020
- 3) Délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil municipal, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
Rapporteur : Monsieur le Maire **Délibération 2020-051**

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 4) Mandat spécial accordé à l'élu en charge de la démocratie participative, de la citoyenneté, de l'enseignement secondaire et du numérique pour effectuer un déplacement à Berlin, en Allemagne, dans le cadre des échanges avec le quartier berlinois de Tempelhof-Schöneberg, avec lequel Charenton-le-Pont est jumelé.
Rapporteur : Madame EL HARTI **Délibération 2020-052**

Le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, la prise en charge par la Ville sur présentation de justificatifs, des frais de transport engagés à l'occasion du déplacement à Berlin, cadre prévu en septembre 2020, de Monsieur Fabien BENOIT.

5) Majoration de l'indemnité des Elus
Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération 2020-053

Le Conseil municipal a instauré, à la majorité (3 voix contre - « Charenton Passionné » et 1 abstention - « Charenton pour tou-te-s ») une majoration d'indemnités et a fixé les nouveaux taux d'indemnités de fonctions pour Monsieur Maire et certains maires-adjoints comme suit :

	Taux voté dans le cadre de la délibération 2020-028 du 27 mai 2020	maj. 15%	total
Maire	45,44%	6,82%	52,26%
Maire-adjoint 1	30,00%	4,50%	34,50%
Maire-adjoint 2	25,00%	3,75%	28,75%
Maire-adjoint 3	30,00%	4,50%	34,50%
Maire-adjoint 4	30,00%	4,50%	34,50%
Maire-adjoint 9	30,00%	4,50%	34,50%

Pour rappel, les taux d'indemnités fixés pour les autres élus (maires-adjoints et conseillers municipaux délégués) tels que fixés par la délibération n°2020-028 du 27 mai 2020 restent inchangés.

6) Actualisation emplois collaborateurs de cabinet
Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération 2020-087

Le Conseil municipal a fixé, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention - « Charenton pour tou-te-s »), à deux le nombre de collaborateurs de cabinet et a déterminé leurs modalités de rémunération.

7) Création d'une prime exceptionnelle COVID-19 pour les agents mobilisés pendant l'Etat d'urgence sanitaire
Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération 2020-054

Le Conseil municipal a instauré, à l'unanimité, une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents qui, en raison des sujétions exceptionnelles pendant l'état d'urgence sanitaire, ont été mobilisés.

Tous les agents n'ayant pas été soumis aux mêmes sujétions et mobilisés ni sur les mêmes missions ni aux mêmes fréquences de travail, il est proposé d'en distinguer 3 catégories :

- 1- Les agents ayant été au contact direct du public
- 2- Les agents ayant eu un surcroit exceptionnel d'activité
- 3- Les agents ayant assuré la continuité de leur activité

Les différents niveaux de primes sont déterminés, d'une part, en fonction du nombre de jours de travail (télétravail ou présentiel) effectués sur la période du confinement et, d'autre part, en fonction, des modalités d'exercice des missions de chaque agent.

1) Critère 1 : Contact avec le public :

Les agents qui ont été en contact direct des usagers sont valorisés en tenant compte du nombre de jours travaillés sur la période de référence.

Ainsi, les différents niveaux de prime sont :

Seuil de déclenchement	Montant de la prime
Dès le 2 ^{ème} jour	165 €
Dès le 7 ^{ème} jour	330 €
Dès le 13 ^{ème} jour	495 €
Dès le 19 ^{ème} jour	660 €
Dès le 24 ^{ème} jour	1000 €

2) Critère 2 : Surcroit exceptionnel d'activité

Un montant de 500 € est octroyé aux agents soumis à un surcroit exceptionnel d'activité, sans être en contact direct avec le public, qu'ils aient été en présentiel ou en télétravail.

3) Critère 3 : Continuité d'activité, en présentiel ou télétravail, dès le 4^{ème} jour de travail

Un montant de 165 € est attribué aux agents qui ont assuré la continuité de leur activité pendant la période de référence, et qui ne sont pas concernés par les deux premières catégories.

**8) Approbation du Compte de Gestion 2019 de la Commune établi par Monsieur le Comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Maur-des-Fossés
Rapporteur : Monsieur SEGALAT Délibération 2020-055**

Le Conseil Municipal a déclaré, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention - « Charenton pour tou-te-s »), que le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2019 dressé par la Comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Maur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**9) Approbation du Compte Administratif de la Commune 2019
Rapporteur : Monsieur SEGALAT Délibération 2020-056**

Le Conseil municipal a approuvé, à la majorité, (4 voix contre - « Charenton Passionnément » et « Charenton pour tou-te-s » et 2 abstentions - « Construire l'avenir à Charenton »), le Compte Administratif de la Commune pour l'année 2019.

EXECUTION BUDGETAIRE		2019		
		RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	66 780 778,76	59 236 035,78	7 544 742,98
	Section d'investissement	10 729 629,39	7 478 166,12	3 251 463,27

Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)			
	Report en section d'investissement (001)	10 411 644,20		

TOTAL (réalisation + reports)		87 922 052,35	66 714 201,90	21 207 850,45
--------------------------------------	--	----------------------	----------------------	----------------------

Restes à réaliser	Section d'investissement à reporter en N+1	1 189 132,39	4 157 728,60	-2 968 596,21
-------------------	--	--------------	--------------	---------------

TOTAL (résultat cumulé)		89 111 184,74	70 871 930,50	18 239 254,24
--------------------------------	--	----------------------	----------------------	----------------------

10) Constatation définitive des résultats tels que déterminés par le compte administratif de la commune de l'année 2019 et affectation du résultat de fonctionnement

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération 2020-057

Le Conseil Municipal a confirmé, à la majorité, (4 voix contre – « Charenton Passionnément » et « Charenton pour tou-te-s » et 2 abstentions - « Construire l'avenir à Charenton ») la reprise anticipée des résultats 2018 selon les conditions ci-dessous :

- Résultat de fonctionnement : 7 544 742,98 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement Ville : 13 663 107,47 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement Ville : - 2 968 596,21 €
- Résultat d'investissement : 10 694 511,26 €
- Affectation : en réserve article 1068 (excédent de Fonctionnement capitalisé) : 7 544 742,98 €

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération 2020-058

Le Conseil municipal a décidé, à la majorité, (4 voix contre – « Charenton Passionnément » et « Charenton pour tou-te-s » et 2 abstentions - « Construire l'avenir à Charenton »), d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 7 544 742,98 € en recettes d'investissement au compte « excédent de fonctionnement capitalisé » article 1068 du Budget Primitif 2020 de la Commune.

11) Autorisation permanente délivrée au Comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Maur-des-Fossés d'engager des poursuites vis-à-vis des créanciers pour le recouvrement des produits locaux
Rapporteur : Monsieur SEGALAT **Délibération 2020-059**

Le Conseil municipal a autorisé, à **l'unanimité**, le Comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Maur-des-Fossés, de manière permanente, à engager des poursuites contre les redevables défaillants, jusqu'à la fin de la mandature actuelle.

Les seuils sont fixés comme suit :

- Oppositions à tiers détenteur, notifiées auprès des établissements bancaires, à partir de 130,00 € (solde débiteur toutes créances confondues).
- Oppositions à tiers détenteur, notifiées auprès de tous les autres tiers (locataires, employeurs), à partir de 30,00 € (solde débiteur toutes créances confondues).

12) Attribution d'une subvention de 1 210 000 € au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2020
Rapporteur : Monsieur VAN DEN AKKER **Délibération 2020-060**

Le Conseil municipal a décidé, à **l'unanimité**, de verser au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de 1 210 000 € pour l'année 2020.

13) Attribution de subventions communales au titre de l'année 2020
Rapporteur : Madame CERTIN **Délibération 2020-061**

- Le Conseil municipal a décidé, à la majorité (2 voix contre « Charenton pour tou-te-s » et « Vivons mieux à Charenton » et 2 abstentions - « Construire l'avenir à Charenton »), de répartir les subventions destinées aux associations pour un montant de de 558 306 €.
Le tableau de répartition peut être consulté à l'Accueil de l'Hôtel de Ville.

14) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer avec l'Association des Intervenants à Domicile aux Personnes Agées de Charenton-le-Pont une convention de mise à disposition à titre précaire des locaux sis 08 Quai des Carrières à Charenton-le-Pont
Rapporteur : Madame LEHOUT-POSMANTIER **Délibération 2020-062**

Le Conseil municipal a décidé, à **l'unanimité**, de reconduire la mise à disposition à l'association AIDAPAC des locaux sis 08 quai des Carrières à Charenton-le-Pont pour une durée de 3 ans.

15) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°5 au marché de fabrication, conditionnement et livraison de repas et denrées alimentaires pour la restauration scolaire, les accueils de centres de loisirs et la Résidence de Personnes âgées
Rapporteur : Monsieur DROUVILLE **Délibération 2020-063**

Le Conseil municipal a autorisé, à la majorité (1 voix contre – « Charenton pour tou-te-s ») Monsieur le Maire à signer la modification n°5 de l'accord-cadre PA1608 relatif à la fabrication, le conditionnement et de la livraison de repas et denrées alimentaires pour la restauration périscolaire et la Résidence des Personnes Agées.

Cette modification porte sur la revalorisation du montant des repas suite au remplacement d'un agent de restauration communal par un agent à temps complet de la société SOGERES,

La répercussion du coût de cet agent sur le prix du repas est de 0.0327 euros hors taxe par repas, soit 4,87 € en maternelle, 5,05 € en élémentaire et 5,60 € pour un adulte.

- 16) Mise en place du dispositif 2S2C et approbation de la convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire conclue avec l'Education Nationale**
Rapporteur : Monsieur DROUVILLE **Délibération 2020-064**

Le Conseil municipal a approuvé, **à l'unanimité**, la convention de mise en place du dispositif « Sport-Santé-Culture-Civisme » (2S2C) avec l'Inspection Académique de la circonscription Alfortville/Charenton-le-Pont.

- 17) Fixation d'un tarif pour l'utilisation du terrain de football Henri Guérin par l'établissement scolaire Notre Dame des Missions**
Rapporteur : Madame CERTIN **Délibération 2020-065**

Le Conseil municipal a fixé, **à l'unanimité**, le tarif d'utilisation du terrain de football (comprenant les vestiaires, les sanitaires et le personnel du stade Henri Guérin) pour l'établissement scolaire Notre Dame des Missions à 10 € de l'heure, à compter de la rentrée scolaire 2020/2021.

Une convention d'occupation du terrain entre la Ville de Charenton-le-Pont et l'établissement sera établie à cet effet.

- 18) Actualisation des cotisations et des tarifs de rachats de matières premières rentrant dans la composition des gravures, modelages et moulages réalisées par les élèves ainsi que des conférences d'histoire de l'art, de l'Atelier d'arts plastiques Pierre Soulages, applicables à compter de la rentrée de septembre 2020.**
Rapporteur : Madame HERBERT **Délibération 2020-066**

Le Conseil Municipal a fixé, **à la majorité (1 voix contre – « Charenton pour tou-te-s »)**, les tarifs d'inscription aux activités de l'Atelier d'arts plastiques Pierre Soulages, les tarifs de participation au rachat des matériaux et des conférences d'Histoire de l'Art à compter de la rentrée de septembre 2020.

Ces tarifs peuvent être consultés à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

- 19) Modification du règlement intérieur de l'Atelier d'arts plastiques Pierre Soulages**
Rapporteur : Madame HERBERT **Délibération 2020-067**

Le Conseil municipal a adopté, **à l'unanimité**, le nouveau règlement intérieur de l'Atelier d'arts plastiques Pierre Soulages.

La modification permet d'intégrer la nouvelle catégorie de cours intitulée « Pôle Graphique » au règlement intérieur.

- 20) Modification du montant de la participation versée au prestataire participant au dispositif « bourse au permis de conduire automobile » et de la convention de partenariat afférente**
Rapporteur : Madame GRUBER **Délibération 2020-068**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le nouveau montant de la participation que la Ville s'engage à verser au prestataire (soit 1 040 € par bénéficiaire) et a autorisé Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

21) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les contrats afférents à la saison artistique 2020/2021 du T2R

Rapporteur : Madame HERBERT

Délibération 2020-069

Le Conseil municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer les contrats afférents aux spectacles programmés du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021 dans le cadre de la saison 2019/2020 pour les montants maximum suivants:

■ Spectacles programmés de Septembre à Décembre 2020					
Titre du spectacle	Type de contrat	Catégorie tarif	Tiers contractant	Montant Cession HT maximum	Salle
La machine de Turing	Contrat de cession	A	Atelier Théâtre Actuel	9 100,00 €	T2R
Hailey Tuck*	Contrat de cession	C	Loop Productions	4 000,00 €	petit t2r
Noire	Contrat de cession	B	Association Concordance des temps pour Collectif F71	3 500,00 €	T2R
Monsieur X	Contrat de cession	A+	Arts Live Entertainment	14 000,00 €	T2R
Le transformiste	Contrat de cession	C	Les Théâtrales Charles Dullin et Compagnie Travelling Théâtre	2 750,00 € + partage recettes 2 représentations	petit t2r
Ayo	Contrat de cession	A+	W Spectacle	15 000,00 €	T2R
Bloop	Contrat de cession	Famille	Cia Pep Bou, SL	2 800,00 €	T2R

■ Spectacles programmés de Janvier à Juin 2021					
Titre du spectacle	Type de contrat	Catégorie tarif	Tiers contractant	Montant Cession HT maximum	Salle
Kyan Khojandi*	Contrat de cession	B	TS3 SAS	7 000,00 €	T2R
L'école des maris	Contrat de cession	B	Compagnie La Mandarine Blanche	7 300,00 €	T2R
Par le bout du nez	Contrat de cession	A+	JMD Production	26 000,00 €	T2R
Bananas	Convention de résidence de création	C	Idiomécanic Théâtre	5 600,00 € + Coproduction 4500 € H.T	T2R
La dégustation*	Contrat de cession	A+	Sudden Théâtre - Théâtre des Béliers Parisiens	11 500,00 € cession de 23 000 € HT au total dont 11 500 € HT d'acompte déjà versés au cours de la saison 2019/2020	T2R

Hermann	Convention de résidence de création	C	Théâtre sur paroles	5 300,00 € + Coproduction 4000 € H.T	T2R
Emily Jane White	Contrat de cession	C	3C Tour	2 800,00 €	petit t2r
My land	Contrat de cession	A	Temal Productions	8 900,00 €	T2R
Offrande	Contrat de cession	C	La Briqueterie - CDCN du Val-de-Marne et l'Association K622	4 200,00 € + partage recettes	T2R
Raul midon	Contrat de cession	B	Loop Productions	4 000,00 €	petit t2r
Sweet home*	Contrat de cession	C	Théâtre La Licorne	4 000,00 € 2 représentations	petit t2r
Les Françaises	Contrat de cession	A+	Blue Line Productions	19 000,00 €	T2R

* Spectacles reportés suite à l'annulation des représentations au cours de la saison 2019 - 2020

22) Attribution d'une subvention d'aide à la création à la Compagnie Les Chants de Lames pour le spectacle « Il y a une fille dans mon arbre » et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer la convention afférente
Rapporteur : Madame HERBERT **Délibération 2020-070**

Le Conseil municipal a attribué, à **Punanimité des voix exprimées (1 abstention - « Charenton pour tou-te-s »)**, une subvention d'aide à la création à la Compagnie Les Chants de Lames pour le spectacle « Il y a une fille dans mon arbre » d'un montant de 1 500 € et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

23) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°4 au marché de mise à disposition, installation, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de mobiliers urbains avec la Société DECAUX
Rapporteur : Monsieur TURANO **Délibération 2020-071**

Le Conseil municipal a autorisé, à **Punanimité des voix exprimées (2 abstentions - « Construire l'avenir à Charenton »)**, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 prolongeant jusqu'au 31 décembre 2021 le marché n°2006/12 de mise à disposition, installation, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de mobiliers urbains sur la Ville de Charenton-le-Pont avec la Société JC DECAUX France.

24) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de mise en superposition d'affectations du domaine public fluvial géré par les Voies Navigables de France (VNF) pour mise en œuvre et gestion d'une promenade publique
Rapporteur : Monsieur CRON **Délibération 2020-072**

Le Conseil municipal a approuvé, à **Punanimité**, la convention de superposition d'affectations des Voies Navigables de France et a autorisé Monsieur le Maire de signer ladite convention.

25) Exonération des redevances d'occupation du domaine public pour les restaurants, cafés, et débits de boissons ainsi que le manège suite à la crise sanitaire du Covid-19

Rapporteur : Monsieur MAZURE

Délibération 2020-073

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'exonérer de manière exceptionnelle les redevances d'occupation du domaine public communal dues par les établissements de restauration, cafés, débits de boissons et également le manège de la place Aristide Briand.

Par ailleurs, il a décidé que, pour les autorisations d'occupation du domaine, cette exonération sera effective pour l'année 2020.

26) Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en application de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération 2020-074

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) avec la composition suivante :

- 13 membres du Conseil Municipal :
 - Groupe Charenton Demain : Pascal TURANO, Chantal LEHOUT-POSMANTIER, Sylvain DROUVILLE, Nicole MENU, Pierre MIROUDOT, Chanbo GUEGAN ROS, Joël MAZURE, Elise LONGUEVE, Laurent LEGUIL
 - Groupe Charenton Passionnément : Caroline CAMPOS-BRÉTILLON
 - Groupe Construire l'avenir à Charenton : Angelina DENIS
 - Groupe Charenton pour toutes et tous : Joao MARTINS-PEREIRA
 - Groupe Vivre mieux à Charenton : Francis RODRIGUEZ-LACAM
- 1 membre de l'Association des Familles de Charenton : Odile SACKY
- 1 membre de l'Association des Commerçants et Artisans de Charenton : Laurent MARTINEZ
- 1 membre du Club Gravelle Entreprendre : David NATAF

Il a approuvé le règlement intérieur de la Commission.

Le règlement intérieur peut être consulté à l'Accueil de l'Hôtel de Ville

27) Création de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap dénommée « Commission Ville et Handicaps ».

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération 2020-075

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de créer d'une Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Les membres de la commission seront désignés par un arrêté de Monsieur le Maire.

28) Désignation du représentant de la Commune au sein des Conseils d'Ecoles**Rapporteur : Monsieur le Maire****Délibération 2020-076**

Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention - « Charenton pour tou-te-s ») Madame GUEGAN ROS Chanbo en tant que comme représentant de la Ville au sein des conseils d'écoles de Charenton-le-Pont

29) Election du représentant de la Commune au sein de l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC)**Rapporteur : Monsieur le Maire****Délibération 2020-077**

Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention - « Charenton pour tou-te-s »), Madame LONGUEVE Elise en tant que comme représentant de la Ville au sein de l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques.

30) Désignation des représentants de la Ville au sein des Conseils d'Administration du collège La Cerisaie et du Lycée Robert Schuman.**Rapporteur : Monsieur le Maire****Délibération 2020-078**

Le Conseil municipal a élu, à l'unanimité à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention - « Charenton pour tou-te-s »), les représentants de la Ville au sein des Conseils d'Administration comme suit :

- Pour le Collège « La Cerisaie »
Représentant titulaire : BENOIT Fabien
Représentant suppléant : GRUBER Rachel
- Pour le Lycée « Robert Schuman »
Représentant titulaire : BENOIT Fabien
Représentant suppléant : EL HARTI Adra

31) Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.**Rapporteur : Monsieur le Maire****Délibération 2020-079**

Le Conseil municipal a proposé, à l'unanimité, la liste des contribuables charentonnais susceptibles de siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs.

La liste peut être consultée à l'Accueil de l'Hôtel de Ville

Pour rappel, il revient au Directeur Départemental des Finances Publiques du Val-de-Marne de désigner les huit membres titulaires et huit membres suppléants qui composeront la future C.C.I.D.

32) Election du représentant de la Commune au sein de l'assemblée spéciale de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France**Rapporteur : Monsieur le Maire****Délibération 2020-080**

Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention - « Charenton pour tou-te-s »), Monsieur GAILHAC Benoît, en tant que représentant de la Ville au sein de l'assemblée spéciale de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France

**33) Désignation d'un représentant de la Ville à l'Assemblée Générale de Valophis –
Chaumière de l'Ile de France**
Rapporteur : Monsieur le Maire **Délibération 2020-081**

Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention - « Charenton pour tou-te-s »), Monsieur TURANO Pascal, en tant que représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de Valophis – Chaumière de l'Ile de France

**34) Désignation des représentants de la Ville au sein de la Commission d'Evaluation
des Charges Transférées (CLECT) de l'Etablissement Public Territoriale Paris Est
Marne & Bois et de la Métropole du Grand Paris**
Rapporteur : Monsieur le Maire **Délibération 2020-082**

Le Conseil municipal a désigné, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention - « Charenton pour tou-te-s »), Monsieur SEGALAT Patrick, titulaire, et de Monsieur GICQUEL Hervé, suppléant, en tant que représentants de la Ville de Charenton-le-Pont au sein de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Métropole du Grand Paris.

Rapporteur : Monsieur le Maire **Délibération 2020-083**

Le Conseil municipal a désigné, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention - « Charenton pour tou-te-s »), Monsieur SEGALAT Patrick, titulaire, et de Monsieur GICQUEL Hervé, en tant que représentants de la Ville de Charenton-le-Pont au sein de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois.

**35) Désignation d'un représentant de la ville de Charenton-le-Pont au sein de
l'association Val-de-Marne Tourisme & Loisirs (Comité Départemental du
Tourisme du Val-de-Marne)**
Rapporteur : Monsieur le Maire **Délibération 2020-084**

Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention - « Charenton pour tou-te-s »), Monsieur MIROUDOT Pierre en tant que représentant de la Ville au sein de l'association Val-de-Marne Tourisme & Loisirs (Comité Départemental du Tourisme du Val-de-Marne).

36) Point d'information sur le projet d'aménagement Charenton-Bercy
Rapporteur : Monsieur GAILHAC

La note d'information peut être consultée à l'Accueil de l'Hôtel de Ville

**37) Vœu pour le retour des cahiers départementaux du Parisien avec les effectifs
indispensables à leur bon fonctionnement**
Rapporteur : Monsieur le Maire **Délibération 2020-085**

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le vœu pour le retour des cahiers départementaux, version papier, tels qu'ils étaient avant la pandémie, avec les effectifs indispensables à leur bon fonctionnement.

38) Vœu d'urgence de la commune de Charenton-le-Pont pour un plan d'urgence de sauvetage des transports publics par l'Etat
Rapporteur : Madame MAGNE **Délibération 2020-086**

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le vœu pour un plan d'urgence de sauvetage des transports publics par l'Etat.

Fin de séance : 23h58

**Toutes les délibérations et les documents sont consultables
auprès de la Direction de l'Administration Générale (Hôtel de Ville – 48 rue de Paris).**